



DÉCEMBRE 2020



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



P. 6
Internet haute vitesse



P. 7
Immobilisations 2020



PARISE CORMIER, mairesse
418 456-5221
sflnmaire@icloud.com



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



MÉLANIE ROYER-COUTURE
Conseillère district #1
581 984-4313
sflndis1@icloud.com



DENIS ROY
Conseiller district #2
418 805-8327
sflndis2@icloud.com



SUZANNE DEMERS
Conseillère district #3
418 826-0525
sflndis3@icloud.com



LOUISE THOUIN
Conseillère district #4
581 982-7557
louise_thouin@videotron.ca



MAGELLA TREMBLAY
Conseiller district #5
418 569-7599
sflndis5@icloud.com



RÉJEAN MORENCY
Conseiller district #6
418 826-3260
sflnd5@icloud.com

HÔTEL DE VILLE (150, rue du Moulin)

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253 Télécopieur : 418 826-0489
info@saintferreollesneiges.qc.ca www.saintferreollesneiges.qc.ca

Chantal Gauthier (secrétariat)
info@saintferreollesneiges.qc.ca

Manon Larouche (taxation) :
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

Gabrielle Leclerc (responsable de la programmation et des événements)
loisirs@sainttitedescaps.com

Benoît Cloutier (directeur des travaux publics)
voirie@saintferreollesneiges.qc.ca

Martin Pouliot (directeur des loisirs)
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Martin Leith (secrétaire-trésorier)
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

François Drouin (directeur général)
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

SERVICE D'URBANISME

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Vicky Viens (secrétariat)
Simon Demers (inspecteur en bâtiment)
Simon Théberge (directeur de l'urbanisme)

SOMMAIRE

2	Conseil municipal	20	Urbanisme
3	Bon à savoir	22	Loisirs
4	Rubrique de la mairesse	25	Près de chez vous
6	Vie municipale en bref	32	Vie paroissiale
17	Échos de la MRC	34	Bibliothèque

CONSEIL MUNICIPAL

Horaire des séances ordinaires :

11 janvier, 20 h – 1^{er} février, 20 h

1^{er} mars, 20 h

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Horaire des séances régulières :

19 janvier, 19 h

(dépôt des documents avant le 12 janvier)

16 février, 19 h

(dépôt des documents avant le 9 février)

16 mars, 19 h

(dépôt des documents avant le 9 mars)

BIBLIOTHÈQUE



Heures d'ouverture :

Mardi : de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 13 h 30 à 16 h 30
et de 18 h 30 à 20 h

Judi : de 18 h 30 à 20 h

Samedi : de 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche : de 13 h 30 à 16 h 30

Horaire spécial en temps de COVID-19 pour le service de prêt sans contact :

Mardi : de 13 h 30 à 14 h 30

Mercredi : de 13 h 30 à 14 h 30
et de 18 h 30 à 19 h 30

Judi : de 18 h 30 à 19 h 30

Samedi : de 13 h 30 à 14 h 30

Dimanche : de 13 h 30 à 14 h 30

LE SOMMET

Conception, mise en page
et impression (1950 exemplaires)
Imprimerie Blouin Inc.

Responsable du journal

Martin Pouliot, directeur des loisirs
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Mention de sources : Freepik, Rawpixel,
Pixabay et gracieuseté

NOTE : Les auteurs sont les seuls
responsables du contenu des articles.

TRAVAUX PUBLICS

Numéro d'urgence :

En dehors des heures normales de bureau,
pour toute urgence relative aux travaux
publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un re-
foulement d'égout ou un arbre tombé, vous
pouvez composer le 418 826-3350.

ÉCOCENTRE (4054, avenue Royale)

Fermé (réouverture en mai 2021)



ESPACE TROC'DON!

Fermé (réouverture en mai 2021)

MAISON DES JEUNES LA ZONE

Mercredi : de 18 h à 21 h

Vendredi : de 18 h à 22 h

COLLECTE DES ORDURES

Secteur ouest : les lundis

21 et 28 décembre

4 et 18 janvier

1^{er} et 15 février

Secteur est : les mercredis

16 et 30 décembre

6 et 20 janvier

3 et 17 février

COLLECTE SÉLECTIVE

Un lundi sur deux :

28 décembre

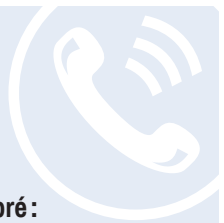
4 janvier (collecte supplémentaire)

11 janvier – 25 janvier

8 février – 22 février

8 mars – 22 mars

NUMÉROS UTILES



Aréna Côte-de-Beaupré :

418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune :

1 877 346-6763

Bureau de poste : 418 827-4116

**Caisse Desjardins
de La Côte-de-Beaupré :**

418 827-3768

Cercle de Fermières : 418 928-2430

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

Développement Côte-de-Beaupré :
418 827-5256

École Caps-des-Neiges I :
418 821-8055

École de peinture Marie Tardif :
418 826-0548

École de karaté Luc Paquette :
418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré :
418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone :
418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré :
418 824-3444

Office municipal d'habitation :
418 702-1318

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne :
418 827-4561

**Ressources familiales
Côte-de-Beaupré :** 418 827-4625

École de musique Côte-de-Beaupré :
info@ecolemusiquebeaupre.com



Malgré les nouvelles encourageantes en matière de fabrication de vaccins et de médicaments, il faudra encore du temps avant qu'on puisse reprendre graduellement notre vie d'avant la pandémie de COVID-19. Néanmoins, on peut observer la capacité d'adaptation des gens autour de nous. Le télétravail est bien établi. Les règles de distanciation, le port du masque et la limitation des déplacements sont des mesures nécessaires et respectées par la très grande majorité des gens. Notre environnement facilite sûrement notre résilience par rapport au respect des règles, et pour cause! Nous vivons dans un endroit exceptionnel, été comme hiver: la nature, les grands espaces, les nombreuses activités de plein air, tout pour réduire les sources de stress attribuables à la pandémie.

Notre municipalité connaît une croissance démographique depuis plusieurs années, mais 2020 sera une année exceptionnelle. Les permis de construction et de rénovation ainsi que les transactions immobilières explosent. Les nouveaux arrivants ont, pour la plupart, choisi Saint-Ferréol-les-Neiges pour tout ce qu'elle a à offrir, notamment un environnement exceptionnel. Dans notre communauté, l'entraide et la mobilisation autour de projets variés font en sorte que tout est possible. Le sentiment d'appartenance se développe rapidement. Ces nouveaux citoyens choisissent un mode de vie.

Au cours des années, la Municipalité a mis en place des outils et des politiques pour favoriser le bien-être de sa population :

- La Politique de la famille et des aînés guide nos actions. Pensons au parc du Faubourg Olympique et à ses terrains de tennis, au bâtiment de service de la patinoire du lac du Faubourg, et au presbytère complètement rénové favorisant les rencontres et les activités récréatives et culturelles;
- La sécurité est également un enjeu. Des trottoirs ont été aménagés dans le secteur du cœur du village et à l'entrée de la municipalité. Voir les jeunes et les moins jeunes les utiliser nous conforte dans nos décisions. D'autres projets de trottoirs sont à notre programmation pour les prochaines années. Les afficheurs de vitesse ainsi que nos brigadiers statiques sur l'avenue Royale et dans nos quartiers sont autant de mesures de sensibilisation;
- La situation financière est saine. Les indicateurs de gestion de la dette sont plus favorables que ceux qui étaient prévus à notre politique. Nous gardons le cap sur l'équilibre à maintenir en fournissant des services de qualité qui répondent aux divers besoins des citoyens et en administrant efficacement la municipalité, tout en maintenant une taxation raisonnable et équitable.

QUE POUVONS-NOUS PROPOSER D'AUTRE ?

- Le gouvernement provincial vient d'annoncer 68 nouvelles places pour le réseau de CPE de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans. En collaboration avec le CPE La Peluche, nous mettons tout en œuvre pour obtenir ces places. Un appel de projets doit être déposé en janvier 2021.

Dans le cadre du projet Régions branchées, le gouvernement provincial a annoncé qu'il étendra la couverture d'Internet à haut débit, d'ici 2022, dans toutes les régions du Québec. Jusqu'à maintenant, nos efforts n'avaient donné aucun résultat, mais cette fois, c'est la bonne pour tous nos citoyens en attente de services Internet pour le secteur est, à partir de la rue du Mont-Ferréol



jusqu'aux limites de la municipalité y compris les secteurs du rang Saint-Nicolas, de la rue du Lac-d'Argent, du chemin des Trois-Castors, du rang Saint-Antoine, de la rue du Godendart, du rang Sainte-Marie et du chemin de l'Abitibi-Price. Si vous apercevez un véhicule de Vidéotron, c'est bon signe, car le déploiement débutera en 2021.

- Nous avons aussi travaillé sur un projet de centre d'hébergement pour aînés. À la suite d'un sondage qui a démontré un faible intérêt des aînés pour l'approche proposée, le sujet a été mis sur la glace. Avec l'année que nous venons de vivre, certains élus et moi-même avons le sentiment que ce dossier doit revenir à l'ordre du jour de nos discussions. C'est peut-être le bon moment!
- Pour vivre pleinement « Saint-Ferréol-les-Neiges au cœur de la nature », pourquoi ne pas envisager l'accessibilité à tout le territoire de la partie est du Mont-Sainte-Anne, notamment le secteur de la rivière Jean-Larose et du Mont-Ferréol? Nous croyons que ce territoire pourrait être mieux exploité et développé s'il était géré par une autre structure avec une vision de développement municipal et régional et dans laquelle nous aurions notre mot à dire. Une structure où la communauté a sa place. Cela fera bientôt deux ans que nous regardons toutes les possibilités, mais en ces temps de pandémie, on dirait que l'appropriation du territoire par le milieu prend tout son sens. Un accès sans frontière pour pratiquer vos activités, hiver comme été: ski de fond, raquette, fatbike, randonnée, vélo de montagne, ski hors route, etc. Imaginons une boucle qui relierait le sentier Mestachibo, les chutes Jean-Larose avec la rivière Jean-Larose et d'autres

sentiers pédestres. La COVID-19 nous amène à tirer profit du moment présent, à apprécier ce que l'on a chez nous et c'est en pleine conscience que nous prenons la mesure de ce territoire immense et de tout son potentiel. Nous passons plus de temps en famille, à l'extérieur, dans la nature, à pratiquer une multitude d'activités physiques accessibles à toutes les bourses.

Actuellement, RCR exploite une partie seulement du secteur est de notre territoire, alors que le potentiel est beaucoup plus grand. Des représentations sont en cours auprès de RCR (exploitant du site) et du gouvernement (SEPAQ, qui détient les fonds de terrain). La Municipalité et la région voient un intérêt certain à ce que le milieu se prenne en main avec un projet collectif ambitieux, soit le développement de ce grand territoire cédé au privé en 1994.

Ici, on vit le bonheur au quotidien et je ne me lasserai jamais de voir les levers et couchers de soleil, les couleurs d'automne, nos hivers pour la neige et les sports de glisse et nos étés qui ne sont jamais trop chauds ou presque. On dit que les Danois sont les habitants les plus heureux de la planète. Je pense sincèrement que Saint-Ferréol-les-Neiges rivalise de près avec ce pays du Danemark, qui nous ressemble. Pandémie ou pas, la qualité de vie que nous avons et que nous offrons est un joyau. Plusieurs l'ont compris.

PRENEZ SOIN DE VOUS

Nous vous rappelons que si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, sans frais, le 1 877 644-4545 ou communiquer avec l'un des organismes suivants pour obtenir de l'aide :

- Ordre des psychologues du Québec : 1 800 561-1223
- Santé mentale en contexte de COVID-19
Gouvernement du Québec
- Outil numérique « Aller mieux à ma façon »
- Prendre soin de sa santé mentale et physique
durant la pandémie – Gouvernement du Canada
- Ligne d'information du gouvernement du Canada destinée à la population et portant sur la COVID-19 : 1 833 784-4397
- Tel-Aide : service pour toute personne qui souffre de solitude, de stress ou de détresse, ou qui a besoin de se confier : 514 935-1101
- Service de consultation téléphonique psychosocial (Info-Social) : 811
- Centre de prévention du suicide : 1 866 APPELLE (277-3553)
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CUSSS) ou centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de votre localité
- CLSC Orléans (Beaupré) : 418 827-5241
- Groupe de médecine de famille (GMF)

INTERNET HAUTE VITESSE

Le père Noël est passé. Nous avons peine à le croire quand nous avons eu une rencontre par vidéoconférence avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, Vidéotron, la mairesse et le secrétaire-trésorier. La nouvelle nous a pris par surprise, car Vidéotron nous annonçait en grande pompe l'arrivée d'Internet haute vitesse pour le secteur est de la municipalité. Il a fallu que la mairesse pose la question à quelques reprises pour bien comprendre que c'était vrai. C'est officiel, Internet sera parmi nous très bientôt : le programme exige que le déploiement soit complété d'ici juin 2022. Il est possible que Vidéotron puisse offrir le service plus rapidement dans certains secteurs. Nous aurons l'échéancier détaillé en début d'année 2021. Nous vous tiendrons au courant des avancées tout au long du projet.



Vidéotron s'est vu octroyer une subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Régions branchées pour déployer son réseau de fibre optique sur les routes suivantes, permettant ainsi de desservir 268 citoyens :

- Rue du Mont-Ferréol
- Rang Saint-Nicolas
- Rang Saint-Antoine
- Rang Sainte-Marie
- Chemin de l'Abitibi-Price
- Rue du Godendart
- Rue du Lac-d'Argent
- Rue des Merisiers
- Rue des Mélèzes
- Rue des Hêtres
- Rue des Bouleaux
- Chemin des Trois-Castors
- Rue du Pékan
- Rue de la Martre
- Rue de la Loutre
- Rue du Vison

Une ligne dédiée a été créée pour répondre à vos questions concernant le projet de Vidéotron :

1 833 905-2004

IMMOBILISATIONS



Comme chaque année, la Municipalité avait prévu pour 2020 des travaux et des acquisitions en immobilisation. Le budget prévu pour ces investissements totalisait 2 597 800 \$. La pandémie est venue chambarder quelque peu les projets. Avec la pause des activités au printemps, plusieurs projets ont été retardés et certains ont même dû être reportés en 2021.

En temps normal, la Municipalité aurait réalisé la plupart de ces projets au cours de l'été. Cependant, des délais à obtenir des réponses à des demandes de subvention ou à recevoir des commandes qui avaient été passées au printemps ont entraîné des retards. Parmi les projets réalisés, certains n'ont pu débuter que tardivement à l'automne et ont été complétés tout juste avant l'hiver.

PROJETS D'IMMOBILISATIONS EN 2020

HÔTEL DE VILLE

Depuis le 16 novembre 2020, l'hôtel de ville est déménagé au 150, rue du Moulin. L'ensemble des services administratifs est allé rejoindre le service d'urbanisme qui occupait déjà une partie de l'édifice depuis le mois de novembre 2019.

Avant de pouvoir regrouper l'ensemble des services, la Municipalité a dû attendre que le locataire qui occupait une partie des locaux se relocalise ailleurs. Ce déménagement a eu lieu en août.

Des travaux de peinture, de remplacement de couvre-plancher et de réaménagement de la réception ont été réalisés avant le déménagement. Tous les services administratifs (administration, greffe, taxation, loisirs et urbanisme) sont maintenant regroupés dans le nouvel hôtel de ville.

Les séances du conseil municipal continueront de se tenir dans la salle municipale située au 33, rue de l'Église, lorsque les réunions en public seront de nouveau possibles.

En ce qui concerne l'avenir de l'ancien hôtel de ville, un mandat a été donné à la firme d'architectes Onico pour le convertir en centre communautaire. La bibliothèque sera transformée pour répondre aux exigences, en matière de superficie, relatives à la population qu'elle sert. Une demande de subvention devrait être déposée prochainement dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles.

BORNE DE RECHARGE

Une borne de recharge électrique standard de 240 volts a été installée dans le stationnement du nouvel hôtel de ville situé au 150, rue du Moulin. La Municipalité a assumé le coût d'acquisition de cette borne d'une somme de 4 168,50 \$ ainsi que les frais d'installation. Elle en recevra les revenus associés aux recharges qui y seront effectuées. Cette borne est accessible au public, et le tarif d'utilisation est de 1 \$ de l'heure.

AVENUE ROYALE

En 2017, la firme CIMA+ a réalisé, pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, une étude dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du ministère des Transports du Québec (MTQ). Ce programme visait à optimiser les investissements à réaliser au cours des cinq années suivantes pour prioriser les travaux à faire afin de maintenir en bon état et de redresser le réseau local déterminé comme prioritaire par les municipalités. L'étude a porté sur 27,6 km de route classés de niveau 1 et 2 sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Sur le territoire de Saint-Ferréolles-Neiges, l'étude s'est concentrée sur la portion de l'avenue Royale qui ne relève pas de la responsabilité du MTQ, soit celle située entre l'église et la limite de Saint-Tite-des-Caps.



Le plan d'intervention est venu cibler les travaux que la Municipalité devait privilégier sur l'avenue Royale. Cette dernière a été segmentée en plusieurs tronçons pour lesquels des recommandations ont été faites suivant un rapport coût-bénéfice. Dans le plan quinquennal, une section de 630 mètres était retenue comme prioritaire, soit celle située dans le secteur des rues des Grillons et des Cigales. Il y était recommandé de procéder au décohésionnement de la chaussée et de refaire le pavage. Le fait que ces travaux soient indiqués dans le plan quinquennal permettait à la Municipalité d'être admissible à un programme de subvention pour les réaliser. La Municipalité s'en est prévalu.

C'est ainsi que la Municipalité a pu obtenir une subvention de 205 519 \$ sur des travaux admissibles évalués à 228 355 \$, soit 90 % du coût des travaux. Le contrat a été octroyé à la séance du mois de septembre à Pavage F & F Inc. qui a réalisé les travaux au début de l'automne.

ÉCLAIRAGE À DEL

La Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé mis de l'avant par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en lien avec la conversion du réseau d'éclairage. Une étude a été effectuée par la firme Énergère sur tous les luminaires au sodium HPS de la municipalité afin de déterminer les économies que la Municipalité pouvait réaliser si elle convertissait son réseau d'éclairage à DEL et le temps qu'il faudrait pour rembourser l'investissement requis pour le remplacement de ces luminaires.

Les résultats de l'étude ont indiqué que le coût pour la conversion du réseau d'éclairage serait de 125 000 \$, et que 5,5 années seraient nécessaires pour récupérer cette somme, par le biais des économies d'énergie (facture d'électricité) et du coût d'entretien du réseau d'éclairage. L'étude détaillée a été validée par la FQM.

La Municipalité a ainsi décidé d'aller de l'avant. Les travaux ont été réalisés par la firme Voltec, et le nouveau réseau d'éclairage est en fonction depuis le mois de novembre. Au cours des deux prochaines années, des vérifications seront faites pour valider que les économies d'énergie anticipées seront atteintes.

Les travaux ont été financés par le fonds de roulement qui sera renfloué sur une période de 10 ans. Les économies réalisées permettront de rembourser l'investissement, sans impact sur les comptes de taxes.

RUE DU BOISÉ

En 2020, il était prévu de refaire le pavage de la rue du Boisé et de creuser en partie les fossés, et ce, pour la section située entre l'avenue Royale et la rue Soumande. La mise en pause des activités en raison de la COVID-19 a causé certains délais, et le devis pour aller en soumission n'a été disponible qu'à la fin de l'été.

L'expérience démontre que les appels d'offres lancés à cette période de l'année pour des travaux de pavage sont toujours à risque. Les carnets des entrepreneurs en pavage sont déjà remplis, et les prix sont plus élevés. De plus, lorsque les entrepreneurs réussissent à se libérer pour effectuer les travaux pour venir à Saint-Ferréol-les-Neiges, les conditions ne sont plus idéales pour faire du pavage. Le sol est gelé ou il a parfois déjà neigé.

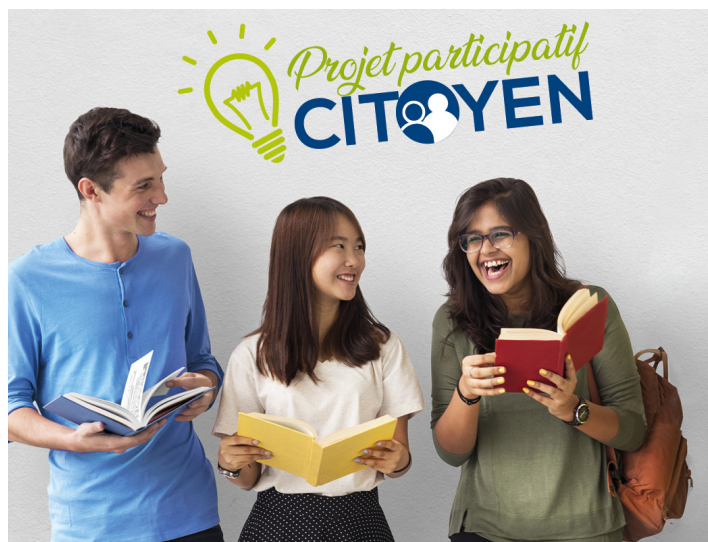
L'année 2020 aura permis de faire faire les relevés et de préparer les documents de soumission. Cependant, les travaux ont été reportés en 2021. La Municipalité fera paraître l'appel d'offres au printemps, de manière à ce que les travaux puissent se réaliser dès que les conditions le permettront au printemps.

Comme chaque année, une demande a été adressée à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale. La demande portait sur les travaux de la rue du Boisé. Sur recommandation de la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, le ministre des Transports a accordé à la Municipalité une subvention de 20 000 \$. L'estimation des travaux est de 140 000 \$.

PROJET PARTICIPATIF CITOYEN

En 2019, la Municipalité a mis en œuvre le Projet participatif citoyen, qui permettait aux citoyens et citoyennes de proposer des projets structurants en immobilisation. Pour la première année, neuf projets (sept projets adultes et deux projets enfants) ont été déposés, et c'est le projet qui concernait l'installation d'équipements d'entraînement dans des parcs qui a été retenu.

Une commande a été passée en mars pour ces équipements, et la Municipalité les a reçus en octobre. Ces équipements ont été installés dans le parc du Faubourg Olympique. Quelques travaux restent à faire, qui seront menés à terme au printemps prochain.



RUES DU FAUBOURG, DE LA SAGAMITÉ ET DU MOULIN

La Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 1 096 100 \$ dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour les travaux de réfection des rues du Faubourg (phase D), de la Sagamité et du Moulin. Cette subvention provient d'un programme fédéral-provincial où les deux paliers de gouvernement contribuent à parts égales.

Les travaux consisteront à remplacer l'aqueduc et l'égout sanitaire et à refaire la voirie. Le contrat a été octroyé en septembre à Dénégement Daniel Lachance inc. Normalement, les travaux devaient s'étaler sur deux ans, compte tenu de leur ampleur et de la période de l'année où ils devaient débiter. Finalement, il a été entendu avec l'entrepreneur de les reporter en 2021. Ils devraient débiter en mai et durer environ 10 semaines.

ÉCLAIRAGE AU PARC DU FAUBOURG OLYMPIQUE

Après plusieurs années d'attente, le parc du Faubourg est maintenant en activité. L'ouverture des terrains de tennis est arrivée à point avec les mesures de confinement qui étaient imposées. Il s'agissait de l'une des rares activités qui pouvaient être pratiquées... et elle l'a été. Pendant les premiers mois, les terrains étaient réservés sans interruption du matin jusqu'au soir.

Le seul élément qui était prévu et qui n'avait pas encore été réalisé était l'éclairage de la voie d'accès au stationnement. Une fois encore, plusieurs mois se sont écoulés entre le moment où la commande a été passée et celui où les lampadaires ont été livrés. Finalement, ils auront été installés juste avant l'hiver.

ENSEIGNES MUNICIPALES

Lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, il a été décidé de remplacer, sur trois ans, tous les panneaux d'identification des rues. Ces derniers gravés sur des panneaux de bois présentent un certain cachet, mais ont le désavantage d'être illisibles à la noirceur. Quelques visiteurs en ont d'ailleurs fait la remarque à la Municipalité. Les panneaux seront ainsi remplacés par des panneaux de métal sur poteaux en acier, avec l'identification des rues réfléchissante.

Un mandat a été donné à M. Jean Miller pour réaliser un prototype qui intègre le logo de la Municipalité. Le mandat incluait également l'infographie pour les enseignes identifiant les parcs et les édifices, étant donné que ces dernières commencent à être défraîchies ou à se détériorer.

Pour la première année, le nouvel affichage a été réalisé sur trois édifices, soit l'hôtel de ville, la caserne de pompiers et le garage municipal. Les poteaux et les enseignes de rue ont également été commandés pour l'avenue Royale et le secteur du village, et la Municipalité les a reçus à la fin de l'été. L'installation de ces panneaux a débuté, mais ne devrait être complétée qu'en 2021.



PAIEMENT DES TAXES 2021

En 2020, la rénovation cadastrale de l'ensemble du territoire de la municipalité a été complétée.

Le service d'évaluation de la MRC de La Côte-de-Beaupré a procédé à la modification de toutes les fiches d'évaluation afin de remplacer les anciens numéros de lots (et parties de lots) par les numéros rénovés.

Cette modification a entraîné le changement des numéros matricules apparaissant sur votre compte de taxes. Lors de votre prochain paiement, nous vous demandons de bien vérifier si le numéro matricule correspond à celui inscrit sur le compte de votre institution financière afin d'éviter des problèmes.

Merci de votre collaboration.

DÉNEIGEMENT EXPÉRIENCE PILOTE



En 2020, la Municipalité a renouvelé son contrat de déneigement pour les cinq prochaines années. Dans la soumission, elle a demandé aux entrepreneurs une estimation pour de la criblure de pierre.

Selon des commentaires reçus, cet abrasif serait plus efficace et nécessiterait moins d'épandage. La Municipalité a donc décidé de tenter l'expérience de ce produit dans certains secteurs.

Au cours de l'hiver, la Municipalité vérifiera l'efficacité de cet abrasif et recueillera les commentaires. À la fin de la saison, elle évaluera si elle reconduit ou non l'utilisation de cet abrasif.

AVIS AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



MATIÈRES RECYCLABLES : COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Afin de s'assurer que toutes les matières recyclables soient récupérées, la MRC de La Côte-de-Beaupré vous offre une collecte supplémentaire pendant le temps des Fêtes.

Veuillez prendre note des dates des collectes régulières et de la collecte supplémentaire.

DÉCEMBRE 2020						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

	Collecte régulière
	Collecte supplémentaire



RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 5 OCTOBRE 2020.

Rés. #20-290	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #20-291	Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2020, tel que rédigé.
Rés. #20-292	Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2020, tel que rédigé.
Rés. #20-293	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020, d'une somme de 252 287,17 \$.
Rés. #20-294	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020 du règlement #18-730 (travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique), d'une somme de 8 110,00 \$.
Rés. #20-295	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020 du règlement #19-750 (réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie), d'une somme de 5 244,01 \$.
Rés. #20-296	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020 du règlement #19-763 (travaux d'aménagement d'un trottoir le long du boulevard les Neiges), d'une somme de 10 014,63 \$.
Rés. #20-297	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020 du règlement #20-777 (travaux d'aqueduc, d'égout et de réfection de la voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin), d'une somme de 96,53 \$.
Rés. #20-298	Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2020 du règlement #20-780 (travaux de réfection de la voirie de la rue du Boisé), d'une somme de 5 173,88 \$.
Rés. #20-299	Mandat de services professionnels de faire une analyse préliminaire du réseau d'égout, la lecture de débits et d'inspection télévisée, l'interprétation des résultats et la mise à jour du plan d'intervention à la firme WSP Canada Inc. au montant de 12 000,00 \$ plus taxes.
Rés. #20-300	Mandat de services professionnels de préparer les plans et devis, relevés de terrain pour l'aménagement d'un trottoir de béton sur le boulevard les Neiges (phase II) à la firme WSP Canada Inc. au montant de 10 500,00 \$ plus taxes.
Rés. #20-301	Mandat de services professionnels de la mise en vente du lot #6 091 912 sur la rue des Libellules à l'agence immobilière Remax représentée par madame Fanny Blouin.
Rés. #20-302	Mandat de services professionnels de préparer le concept mécanique et électrique pour les aménagements du projet de l'édifice situé au 33, rue de l'Église à la firme WSP Canada Inc. au montant de 14 900,00 \$ plus taxes applicables.
Rés. #20-303	Mandat de services professionnels de préparer l'élaboration des documents applicables en fonction des fiches spécifiques du plan d'action SST à la firme Medial services-conseils SST au montant de 6 750,00 \$ plus taxes applicables.
Rés. #20-304	Mandat de services professionnels de préparer les plans et devis pour la modification de la toiture de l'édifice communautaire situé au 33, rue de l'Église à la firme Onico architecte et design tactique sur une tarification horaire pouvant aller jusqu'à concurrence de 10 000,00 \$ plus taxes.
Rés. #20-305	Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur François Drouin, pour et au nom de la Municipalité, à signer la convention et la promesse de vente concernant le prolongement de la rue Poulin et de la rue de la Grange (nouveau nom à venir) dans le Legs des Pionniers.
Rés. #20-306	Faire parvenir au MECLL un plan de gestion des débordements, assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan et tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés à l'intérieur des bassins de drainage visés par le plan.
Rés. #20-307	Aviser le promoteur des rues de Cortina et de Vancouver, que la Municipalité n'effectuera pas le déneigement tant que ces rues ne lui auront pas été cédées, n'acceptera pas que les rues lui soient cédées tant que l'ingénieur du projet n'aura pas émis une acceptation définitive des travaux incluant la 2 ^e couche de pavage et remboursera uniquement le coût du déneigement de l'hiver précédant celui où les rues lui auront été cédées.
Rés. #20-308	Appuie la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la demande de financement dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du MELCC.

VIE MUNICIPALE EN BREF

Rés. #20-309	Demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmission de cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré.		
Rés. #20-310	Autorisation de la réalisation des travaux de construction découlant de l'étude de faisabilité et octroi du contrat à Énergère pour réaliser les travaux de conversion des luminaires des rues à la DEL.		
Rés. #20-311	Appuie de la Municipalité à son opposition à l'article 81 du projet de loi 67.		
Rés. #20-312	Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :		
	ADRESSE	TYPE DE DEMANDE	RECOMMANDATIONS CCU
	3175, avenue Royale	Installation d'enseignes sur socle	#20-141
Avis de motion	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-792 modifiant le règlement d'emprunt #20-777 (décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de la voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin). Le règlement porte sur l'augmentation de l'emprunt de 1 405 000 \$ à 1 845 000 \$.		
Rés. #20-313	Adoption du règlement #20-781 modifiant le règlement de zonage #15-674. Tout le règlement est de concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.		
Rés. #20-314	Adoption du règlement #20-788 modifiant le règlement #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ce règlement concerne les lots #5 949 760 et #5 949 761.		
Rés. #20-315	Adoption du règlement #20-791 modifiant le règlement #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière. Le règlement porte sur l'annexe L concernant le stationnement interdit et le stationnement interdit sauf aux détenteurs de vignette.		



Trouver une présence réconfortante

Des services à domicile accessibles et humains.



Nos services

- ☐ Entretien ménager léger et lourd
- ☐ Répit, présence et surveillance
- ☐ Services d'assistance personnel

* Programme d'aide financière disponible (PESDAD)

De la part de la direction et de l'ensemble de l'équipe d'Aide Chez-Soi Orléans

En cette nouvelle année qui approche, recevez nos vœux les plus sincères. Après cette année difficile pour tous, nos pensées sont dédiées à vous afin de vous apporter le plus grand réconfort possible. Que 2021 soit synonyme de douceur, prospérité et sérénité. Que ce beau temps des fêtes soit une porte ouverte sur le bonheur et la santé!

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour l'année 2021!

418.664.2222
info@aideorleans.ca



**Aide
Chez-Soi
Orléans**

Une présence
réconfortante
aideorleans.ca



Membre du réseau de coopération des EÉSSAD

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 19 OCTOBRE 2020.

Rés. #20-316	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #20-317	Approbation de l'avis de convocation.
Rés. #20-318	Acceptation de l'offre d'achat déposée par madame Isabelle Lemieux et monsieur Francis Lévesques pour la vente du terrain situé sur la rue des Libellules (lot #6 091 912) au montant de 89 900 \$ plus taxes applicables.
Rés. #20-319	Demande à la Ville de Beauré de lui fournir les modalités de l'entente intermunicipale, les résolutions intervenues avec les municipalités participantes, les budgets d'opération et de construction ainsi que les honoraires professionnels liés au projet de piscine intérieure.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 2 NOVEMBRE 2020.

Rés. #20-320	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #20-321	Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020, tel que rédigé.
Rés. #20-322	Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2020, tel que rédigé.
Rés. #20-323	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2020, d'une somme de 297 528,36 \$.
Rés. #20-324	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2020 du règlement #19-748 (travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale entre le 5521 et le 5728), au montant total de 209 597,29 \$.
Rés. #20-325	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2020 du règlement #19-750 (travaux de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie), d'une somme de 873,23 \$.
Rés. #20-326	Mandat de services professionnels de relevés de terrain, d'avis technique, de conception définitive et de surveillance de chantier pour la réfection de l'avenue Royale (projet no 2020-08) à la firme FNX-INNOV inc. qui a obtenu le meilleur pointage avec 14,79 pour un montant de 89 220,60 \$ (taxes incluses).
Rés. #20-327	Autorisation du paiement à partir du fonds d'administration pour l'acquisition du lot #5 949 896 du cadastre du Québec pour un montant de 190 000 \$ (plus taxes applicables).
Rés. #20-328	Autorisation que la Municipalité fasse paraître 1/3 de page de publicité dans le guide de motoneige du Club D'auto-neige Sapin d'Or au montant de 150 \$ (taxes en sus) dans l'édition 2020-2021.
Rés. #20-329	Autorisation d'engagement de messieurs Félix Hamel et Dominic Pelletier comme pompiers volontaires à temps partiel.
Rés. #20-330	Nomination de madame Mélanie Royer-Couture, conseillère, comme représentante de la Municipalité auprès de l'organisme Les services de main-d'œuvre « L'Appui » pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA).
Rés. #20-331	Autorisation dans le cadre du contrat de déneigement, d'un projet pilote d'abrasif de criblure de pierre dans le secteur nord de l'avenue Royale, entre la montée des Clairières et le Mont-Saint-Anne pour l'hiver 2020-2021, au montant de 645 \$ par kilomètre plus taxes à Déneigement Daniel Lachance inc.
Rés. #20-332	Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction, sur les lots projetés situés à même l'actuel lot 5 949 767 (rang Saint-Julien), de deux habitations unifamiliales isolées situées à une distance de 8 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface, et une habitation unifamiliale isolée située à une distance de 20 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 273, que le bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 25 mètres mesurée à partir de la limite d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface.

Rés. #20-333	Refus de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme sur le lot 6 091 513 (chemin de l'Abitibi-Price) l'implantation de deux remises complémentaires à un abri forestier situé sur le lot 6 091 513 alors qu'une seule remise complémentaire à un abri forestier est autorisée comme indiqué à l'article 85 du règlement de zonage #15-674.		
Rés. #20-334	Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la pente de la toiture inférieure à 4/12 représente 42 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci.		
Rés. #20-335	Approbation de la modification au revêtement de la résidence unifamiliale isolée située au 79, montée des Clairières, soit pour la présence de revêtement de fibrociment plutôt que la présence de revêtement de Maibec.		
Rés. #20-336	Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme, au 3175, avenue Royale, l'implantation d'une enseigne sur socle d'une hauteur de 5,25 mètres et d'une superficie de 6,12 mètres carrés alors que la hauteur est fixée à 2,5 mètres et la superficie à 2,5 mètres carrés comme indiqué à l'article #203 du règlement de zonage #15-674. Acceptation de l'implantation de deux enseignes sur les murs du bâtiment lesquelles sont constituées de panneaux de PVC alors que les matériaux plastifiés sont prohibés comme indiqué à l'article #203 du règlement de zonage #15-674, conditionnellement à ce que les deux enseignes aient un cadrage de même couleur et de mêmes matériaux en bois que ceux utilisés sur le socle. Acceptation du mode d'illumination par projection indirecte alors que seul le mode d'illumination par projection directe est autorisé, comme indiqué à l'article #192 du règlement de zonage #15-674.		
Rés. #20-337	Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à autoriser, au 133, rue des Granges, la construction d'une remise attachée au bâtiment principal implantée à une distance de 3,4 mètres de la limite latérale du lot alors que la distance minimale exigée est de 4 mètres, comme indiqué à l'article #127 et à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.		
Rés. #20-338	Acceptation des recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :		
	ADRESSE	TYPE DE DEMANDE	RECOMMANDATIONS CCU
	133, rue des Granges	Construction bâtiment accessoire	20-148
	46, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	20-149
	79, rue des Granges	Construction résidence unifamiliale isolée	20-150
	96, rue des Jardins	Construction résidence unifamiliale isolée	20-151
	4977, avenue Royale	Construction bâtiment accessoire	20-152
	33, rue de la Colline	Construction résidence unifamiliale isolée	20-154
	3175, avenue Royale	Enseigne sur socle et enseignes aux murs	20-155
Avis de motion	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-793 modifiant le règlement d'emprunt #20-780 décrétant des dépenses relatives à la réfection de la rue du Boisé, portant le montant de l'emprunt de 100 000 \$ à 139 800 \$.		
Rés. #20-339	Adoption du second projet de règlement #20-790 modifiant le règlement de la zone #15-674 concernant la hauteur et le nombre d'étages des bâtiments dans la zone H1-213.		
Rés. #20-340	Adoption du règlement #20-792 modifiant le règlement d'emprunt #20-777 concernant les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin, portant le montant de l'emprunt de 1 405 000 \$ à 1 845 000 \$.		

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 9 NOVEMBRE 2020.

Rés. #20-341	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
Rés. #20-342	Approbation de l'avis de convocation avec l'ajout du point 4.3 Entente finale Qualité Construction inc.		
Rés. #20-343	Appui de la Municipalité au CPE La Peluche pour l'implantation d'une troisième installation sur la Côte-de-Beaupré de 68 places à Saint-Ferréol-les-Neiges. La Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain au montant de 190 000 \$ plus les taxes applicables sur la rue des Marguerites, au cœur du village, pour le futur site d'un service de garde éducatif afin de le céder gratuitement au CPE La Peluche.		
Rés. #20-344	Mandat pour les services professionnels de relevés de terrain, d'avis technique, de conception définitive et de surveillance de chantier pour la réfection du rang Sainte-Marie (projet no 2020-09) à la firme WSP Canada Inc. qui a obtenu un pointage de 26,09 pour un montant de 50 589,00 \$ (taxes incluses).		
Rés. #20-345	Acceptation du versement d'une somme de 7 000 \$ (taxes en sus) par Qualité Construction inc. comme pénalité pour les honoraires supplémentaires que la Municipalité a dû payer pour les trois chantiers de construction (lac du Faubourg, parc du Faubourg Olympique et le presbytère).		
Rés. #20-346	Acceptation des recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :		
	ADRESSE	TYPE DE DEMANDE	RECOMMANDATIONS CCU
	283, rue Simard	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-159
	1668, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée avec garage attaché	#20-160
	114, rue Poulin	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-161
	1674, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée avec garage attaché	# 20-162
	124, rue de Sarajevo	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-163
	15, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-165
	2382, avenue Royale	Rénovation bâtiment commercial	#20-166
	3175, avenue Royale	Enseigne sur socle et enseignes aux murs	20-155
Avis de motion	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-794 concernant les nuisances.		
Rés. #20-347	Adoption du règlement #20-793 modifiant le règlement d'emprunt #20-780 concernant la réfection de voirie de la rue du Boisé, portant le montant de l'emprunt de 100 000 \$ à 139 738,53 \$.		

LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000\$

CONTRACTANT	NATURE DU CONTRAT	MONTANT (\$) (TAXES INCLUSES)
Allen Entrepreneur Général	Règlement #19-749 (travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et réfection de voirie de la rue du Faubourg)	51 600
Ateliers Régis Lessard Inc.	Enseignes de rues	30 700
BMQ. Inc.	Règlement #19-763 (aménagement d'un trottoir le long du boulevard les Neiges)	217 700
Charles Trudel Inc.	Nettoyage des rues	30 400
Clôture Alpha	Réparation de clôtures et installation d'une clôture au jardin communautaire du lac du Faubourg	25 000
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #19-750 (travaux de réfection de la voirie du rang Saint-Nicolas)	7 400
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Contrat de déneigement (5 ans)	700 000
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Écocentre (plateforme de concassage)	22 400
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Location de machinerie	17 500
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Matériaux d'emprunt	19 300
Interblocs Blouin Inc.	Matériaux d'emprunt	101 400
Jean Miller	Enseigne de rues	30 100
J-M Leclerc Excavation Inc.	Règlement #18-729 (travaux de réfection de la voirie du rang Saint-Antoine)	34 300
Automatisation JRT Inc.	Amélioration de contrôle et de la télémétrie du système de l'eau potable	74 400
Les Entreprises A. Barette	Règlement #18-730 (parc du Faubourg Olympique)	165 900
Les Entreprises A. Barette	Règlement #18-732 (lac du Faubourg)	114 800
Services Matrec Inc.	Transport et traitement des matières recyclables	78 700
Morency, Société d'avocats	Avocat	61 800
Pavage F & F Inc.	Règlement #19-748 (réfection de voirie de l'avenue Royale)	203 800
P.E. Pageau Inc.	Règlement #19-750 (travaux de réfection de la voirie du rang Saint-Nicolas)	93 000
Qualité Construction (CDN) Ltée	Règlement #18-732 (lac du Faubourg)	38 400
Qualité Construction (CDN) Ltée	Presbytère	28 600
Sani-Charlevoix Inc.	Vidange des fosses septiques	48 200
Sani-Terre Environnement Inc.	Contrat de cueillette des ordures	169 900
Équipements Stinson Inc.	Asphalte	28 600
Therrien Couture Jolicoeur	Avocat	73 100
Techsport	Projet citoyen	33 100
Ville de Beauré	Assainissement des eaux usées	173 200
Ville de Québec	Enfouissement	67 900
WSP Canada Inc.	Honoraires professionnels	41 800
TOTAL		2 783 000

JUIN

Pendant la pandémie de COVID-19, des politiques ont été adoptées en matière de télétravail et de santé et sécurité au sein de la MRC.

JUILLET

Le plan d'action du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISMM) réalisé par la firme CIMA + a été adopté. Le plan indique les sections de routes sur la Côte-de-Beaupré présentant des risques élevés d'accident ou nécessitant des interventions prioritaires. Au total, un maximum de dix endroits devraient être ciblés sur la Côte-de-Beaupré. La côte du Moulin sur l'avenue Royale, à Saint-Ferréol-les-Neiges, fait partie des secteurs retenus.

Le ministère de la Culture et des Communications a accepté la demande de la MRC de prolonger l'offre du Programme d'aide à la restauration patrimoniale jusqu'à la mise en place du nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Cette prolongation a été accordée en raison des retards causés par la pandémie pour la mise en place du nouveau programme.



La MRC a procédé à deux appels d'offres pour la collecte, le transport ainsi que le traitement des résidus verts (feuilles et sapins de Noël) pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

Depuis 2016, la MRC finance des activités de sensibilisation à une saine gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires du territoire. Dans le cadre de ce programme, la MRC a accepté d'accorder un montant de 70 \$ maximum par école à la suite de la demande d'un professeur pour l'achat d'un composteur domestique afin de sensibiliser les étudiants au tri et au compostage des résidus alimentaires.

SEPTEMBRE

Une modification a été apportée au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'introduire des dispositions spécifiques pour les bâtiments dans lesquels un usage industriel, commercial ou institutionnel est pratiqué, lorsqu'ils sont situés en zone agricole. Ces bâtiments perdaient leur droit acquis lorsqu'ils étaient laissés à l'abandon. La modification vise à permettre certains usages, n'ayant pas d'impact supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, en tenant compte des particularités propres à chacun de ces bâtiments.

La MRC dénonce l'interprétation que fait la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Dorénavant, une demande d'exclusion du territoire agricole émanant du territoire d'une municipalité locale de la Côte-de-Beaupré devra être accompagnée, pour être recevable, d'une résolution d'appui de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et non plus de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

En 2020, le transport collectif prévoit effectuer de 50 000 à 60 000 déplacements. Les dépenses admissibles pour ce service sont estimées à 1 369 713 \$ dont 927 265 \$ seront financés par la MRC, les municipalités et les usagers. Une demande a été adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour qu'il octroie à la MRC le montant auquel elle aurait droit conformément aux modalités des programmes.

un service d'Entraid'Don!
Saint-Ferréol-les-Neiges
APPELEZ : 581.681.0632 #1

LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

LA GESTION DE SES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Saint-Ferréol -
les-Neiges :
4 janvier 2021

**DONNER UNE
SECONDE VIE À
VOTRE SAPIN DE
NOËL !**



AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Le 4 janvier 2021, une collecte spéciale des sapins de Noël aura lieu dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Les sapins collectés seront réduits en copeaux et valorisés.

ÉTAPES POUR VOUS DÉPARTIR DE VOTRE SAPIN

Voici comment vous départir de votre sapin :

1. **Dégarnir** le sapin de toute décoration;
2. Retirer les **clous et les vis** afin d'éviter les accidents et les bris lors du déchiquetage;
3. **Ne pas envelopper** le sapin dans un sac de plastique;
4. Déposer le sapin en bordure de rue **uniquement la veille de la collecte ou avant 7 h le matin** de la collecte afin qu'il ne soit pas enfoui sous la neige.

2020-11

LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ EN COLLABORATION AVEC L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY VOUS INFORME SUR :

L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY : UN ORGANISME IMPLIQUÉ DANS LA RÉGION

L'OBV Charlevoix-Montmorency est un organisme au service de la gestion de l'eau. Il fait le suivi de la qualité de l'eau de nombreux cours d'eau, accompagne les comités de citoyens riverains et a le mandat de veiller à la bonne mise en œuvre des actions du Plan directeur de l'eau. La mise à jour de la cartographie des cours d'eau s'inscrivait également dans cette dernière démarche.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du volet 2 du programme Prime-Vert et par la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'OBV Charlevoix-Montmorency au 418 821-7656.



UNE NOUVELLE CARTE DES COURS D'EAU

Cet automne, l'Organisme de bassins versants (OBV) Charlevoix-Montmorency a terminé la mise à jour de la carte des cours d'eau d'une grande partie de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Au cours de la dernière année, c'est plus de **1000 points de validation** et **266 km linéaires de lits d'écoulement** sur le territoire agricole qui ont été cartographiés. Avec cette nouvelle carte, **les cours d'eau et les fossés seront mieux identifiés et pris en compte dans la gestion du territoire.**

UN PROJET INNOVATEUR

Ce projet d'envergure, qui se déroule depuis 5 ans, découle :

- D'un problème de localisation et de distinction des cours d'eau et des fossés identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC;
- Du Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) de la Capitale-Nationale.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC. Une action concernant le raffinement de la cartographie des milieux hydriques avait été inscrite au Schéma d'aménagement de la MRC ainsi qu'au Plan directeur de l'eau de l'OBV.

Des rencontres avec de nombreux experts à l'esprit innovant ont permis de développer des modèles d'écoulements ainsi qu'un protocole de validation sur le terrain. Cette méthode de validation a été présentée lors de rencontres provinciales entre les acteurs de l'eau (les OBV du Québec) et est maintenant utilisée et appliquée à de nombreux endroits au Québec.

2020-11

LOCATION COURT TERME

Dans certains secteurs de la municipalité, il est autorisé de procéder à la location d'une résidence/d'un logement pour une ou des périodes n'excédant pas 31 jours. Afin de connaître l'emplacement des zones où est autorisé cet usage, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme.

Avec la popularité des sites spécialisés en location de bâtiment tel Airbnb, il est constaté que plusieurs propriétaires procèdent à la location de courte durée de leur résidence/logement même s'ils ne sont pas situés en zone où est autorisé ce type d'usage.

Cette situation est susceptible de causer un préjudice pour le voisinage notamment en raison des nuisances créées par les usagers des bâtiments/logements loués. La Municipalité vous informe que si des plaintes à cet effet sont déposées au service de l'urbanisme, des interventions seront entreprises afin de corriger la situation.



STATISTIQUES SUR LES PERMIS

Types de permis	2020	*Données en date du 11 novembre 2020	2019	2018	2017
Constructions neuves	56		50	56	49
Agrandissements	13		20	17	19
Rénovations	74		107	86	100
Patios et galeries	30		25	24	30
Bâtiments complémentaires	82		71	72	57
Piscines	13		12	13	14
Installations septiques	21		10	17	17
Travaux de déblai-remblai	3		9	15	17
Autres (renouvellement de permis, rénovation bâtiment complémentaire, puits, changement d'usage, bâtiment agricole, démolition, enseigne, bassin d'eau, mur de soutènement, lotissement)	158		162	159	135
Nombre total de permis émis	450		466	459	438
Valeur totale des travaux	19 464 201 \$		22 221 029 \$	18 661 575 \$	17 842 282 \$

STATISTIQUES SUR LES INFRACTIONS

Types d'infractions	2020	*Données en date du 11 novembre 2020	2019	2018	2017
Chiens errants, aboiements	11		8	3	5
Contravention aux règlements d'urbanisme (travaux sans permis, enseignes non autorisées, abri d'hiver non démonté, gazon non coupé, etc.)	58		70	69	104
Nuisances : bruit, débris, etc.	45		12	11	21
Total	114		90	83	130

AFFICHAGE DE VOTRE ADRESSE

Lors d'une intervention d'urgence que ce soit par les services de police, d'ambulance ou d'incendie, il est primordial que votre adresse soit facilement visible de la rue.

Depuis quelques semaines, le directeur incendie, M. Marc Racine procède à la vérification de la visibilité des numéros civiques des résidences de la municipalité afin de s'assurer qu'elle soit conforme au règlement municipal.

Le règlement #17-720 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants prescrit les normes suivantes :

- Le propriétaire ou l'occupant de tout bâtiment principal doit, en tout temps, afficher clairement le numéro civique.
- Le numéro civique doit être placé au-dessus ou à côté de chacune des portes. Ce numéro doit avoir au moins 76 mm (3 pouces) de hauteur et au moins 38 mm (1 pouce) de largeur et être sur un fond contrastant afin d'être facilement visible des voies de circulation. Seule l'utilisation de chiffres arabes est permise. La superficie maximale du numéro est de 0,5 m² (5 pi²).
- Si aucune porte du bâtiment principal n'est visible de la voie de circulation, le numéro civique peut alors être placé à tout autre endroit de la façade du bâtiment afin qu'il soit visible de la voie de circulation.
- Si le bâtiment principal est situé à plus de 60 mètres de la voie de circulation, le numéro civique doit être situé à moins de 5 mètres de la voie de circulation.
- Si une installation temporaire obstrue la vue du numéro civique à partir de la voie de circulation, tel un abri d'auto pour la période hivernale, un numéro civique doit alors être placé sur l'abri temporaire ou à un autre endroit approprié pour être visible à partir de la voie de circulation.
- Dans le cas d'une nouvelle construction, le propriétaire et/ou le constructeur est responsable d'afficher le ou les numéros civiques dès le début des travaux de construction ou d'excavation. Le numéro civique doit être visible de la rue et ne pas laisser place à l'interprétation. Seule l'utilisation des chiffres arabes est permise.



ABRIS D'AUTO

Un abri hivernal servant à abriter une voiture, un passage piétonnier ou l'entrée d'un bâtiment est autorisé du 1^{er} octobre au 15 mai sous réserve du respect des normes suivantes :

- Le terrain est occupé par un bâtiment principal.
- Un abri hivernal peut être localisé dans toutes les cours.
- En cours latérale et arrière, un abri hivernal doit être localisé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot.
- La hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.
- L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de la chaîne de rue ou de la chaussée carrossable en cas d'absence de chaîne de rue.
- L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de toute borne-fontaine.
- Dans le cas d'un terrain d'angle, l'abri ne doit pas empiéter dans le triangle de visibilité.
- Les matériaux permis sont les panneaux amovibles de bois peint ou de fibre de verre et les structures de métal recouvertes d'une toile imperméabilisée ou d'une toile de polyéthylène tissée et laminée.
- Après le 15 mai, l'abri hivernal doit être entièrement enlevé (toiles, panneaux, structures), démantelé et rangé de manière à être non visible de la voie publique.



UNE SAISON REMPLIE DE DÉCOUVERTES!




Marché public
DE SAINT-FERRÉOL LES NEIGES

15 DIMANCHES
D'OUVERTURE
DU 5 JUILLET
AU 11 OCTOBRE



14 VENDREDIS
DE MINI-MARCHÉ
AU 150, RUE
DU MOULIN

20 kiosques composés de
producteurs agroalimentaires
(11), de transformateurs,
d'artisans et d'organismes
mettant en valeur notre région.



UNE ÉQUIPE DE
11 BÉNÉVOLES
MERVEILLEUX, GÉNÉREUX
ET CRÉATIFS

Un peu plus de
2300
visiteurs enthousiastes,
amoureux des produits d'ici et
respectueux des règles mises
en place pour la sécurité de
tous, en temps de pandémie!



*Bravo à tous. merci pour tout
et on se revoit à l'été 2021!*

NOUVEAU CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT TREKFIT



En 2019, dans le cadre du Projet participatif citoyen, ce projet a reçu la faveur du public et a été aménagé à l'automne 2020.

Le nouveau circuit d'entraînement du parc du Faubourg Olympique offre la possibilité de s'entraîner en plein air. Élaboré par un kinésologue, le circuit est adapté pour tous les âges et tous les niveaux de condition physique.

L'objectif du concept Trekfit est d'offrir aux gens une plateforme d'entraînement en plein air accessible qui convient à l'ensemble des clientèles.

Dans ce parc multifonctionnel qui comprend déjà deux terrains de tennis, un panier de basketball et un point de départ du sentier Mestachibo, les utilisateurs trouveront différentes stations d'exercices dotées de panneaux de signalisation expliquant les mouvements à effectuer.

APPEL À TOUS POUR TROUVER UN NOM AU PARC DU SECTEUR DU FAUBOURG OLYMPIQUE

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lance un appel auprès de toute la population pour recueillir les meilleures idées de nom pour le parc qui est situé dans le secteur du Faubourg Olympique.

Cette initiative participative a pour but de permettre à l'ensemble de notre communauté de proposer des idées créatives pour donner un nom distinctif à ce nouvel espace public.

Tous sont invités à soumettre leurs idées!

Ce parc multidisciplinaire est situé sur la rue de Nagano. Il comporte notamment deux terrains de tennis, un terrain de soccer, un circuit d'entraînement Trekfit et un accès au sentier Mestachibo.

Vous avez jusqu'au 30 janvier 2021, inclusivement, pour nous transmettre vos suggestions par courriel à loisirs@saintferrollesneiges.qc.ca.



TERRAINS DE TENNIS UNE PREMIÈRE SAISON BIEN ACHALANDÉE!

Vous avez été plus de 350 utilisateurs à profiter des terrains de tennis du parc du Faubourg Olympique, au terme de sa première saison d'utilisation.

Plus de 2 500 heures de jeu ont été réservées en ligne via la plateforme disponible sur le site Web de la Municipalité.

L'achalandage et les commentaires reçus de la part des utilisateurs nous démontrent clairement que ces nouveaux aménagements sont un plus pour l'ensemble de notre communauté.

Pour la prochaine saison, nous souhaitons grandement mettre en place des cours d'initiation, tant pour les jeunes que pour les adultes. Nous sommes à la recherche d'une ou deux personnes souhaitant afin de répondre à ce besoin.



LES PATINOIRES

BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU VILLAGE

JOUR	HORAIRE
LUNDI	10 h à 20 h
MARDI	10 h à 20 h
MERCREDI	10 h à 20 h
JEUDI	10 h à 20 h
VENDREDI	10 h à 20 h
SAMEDI	11 h à 20 h
DIMANCHE	11 h à 18 h

*Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente de directives gouvernementales officielles.

Selon les données disponibles actuellement, les patinoires et autres surfaces extérieures peuvent être ouvertes pour permettre la pratique libre, et ce pour tous les paliers. Par contre, nous sommes toujours dans l'attente de précisions concernant :

- L'ouverture des chalets;
- La capacité maximale de personnes pour les sites extérieurs fermés (patinoires avec bande);
- La possibilité de la pratique du hockey libre, qui n'est toujours pas permise en zone rouge.

Venez jouer dehors! Pour votre sécurité, n'oubliez pas de porter un casque, une visière et un protège-cou lorsque vous jouez au hockey. « ENSEMBLE ON SE RESPECTE, LES GRANDS COMME LES PETITS! »

BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU LAC DU FAUBOURG

L'aire de glace du lac du Faubourg sera praticable dès que dame nature nous le permettra.

Il est bien important que les utilisateurs de cette patinoire respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la glace. **Un minimum de 7 po est nécessaire** à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchet aux abords de la patinoire.

JOUR	HORAIRE
LUNDI	10 h à 20 h
MARDI	10 h à 20 h
MERCREDI	10 h à 20 h
JEUDI	10 h à 20 h
VENDREDI	10 h à 20 h
SAMEDI	10 h à 20 h
DIMANCHE	10 h à 18 h

*Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

HORAIRE SPÉCIALE

24, 25 et 31 décembre et 1^{er} janvier : 10 h à 16 h

Pour informations, communiquez avec le responsable des patinoires au 418 520-1810 ou avec le directeur des loisirs au 418 826-2253, poste 113.

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca
www.saintferreollesneiges.qc.ca

ANNULATION DE LA VENTE DE BILLETS DE SKI PAR LA MUNICIPALITÉ

Cette année, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ne sera pas en mesure d'offrir des billets de ski à prix réduit pour ses résidents.

Afin de limiter le nombre de skieurs sur la montagne pour assurer le respect de la distanciation, le Mont-Sainte-Anne est dans l'obligation de revoir le fonctionnement de sa billetterie et ne pourra pas émettre de billets sans date fixe d'utilisation pour la saison. La promotion de billets de ski est donc annulée pour cette année.

Nous vous tiendrons informés en cas de changement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

PENSEZ À VOUS PROCURER VOTRE CARTE D'ACCÈS-RÉSIDENT POUR L'HIVER!

QUI A ACCÈS À LA CARTE?

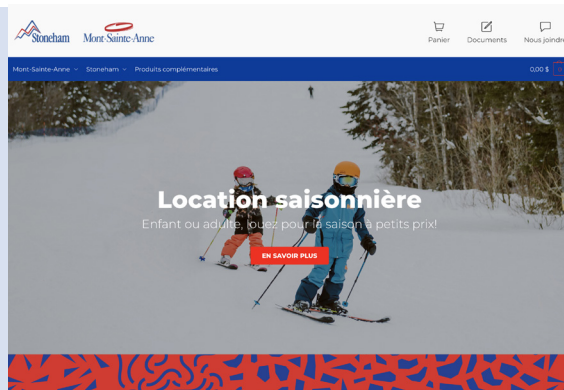
L'entente prévoit que tous les résidents permanents peuvent obtenir une carte d'accès-résident. Les propriétaires non-résidents y ont également droit. Selon le cas, une preuve de résidence (ex. : permis de conduire) ou de propriété (ex. : compte de taxes municipales) doit être fournie. Les conjoints et les enfants des propriétaires non-résidents peuvent également avoir droit à la carte. Cependant, ils doivent fournir une preuve que leur adresse permanente est la même que celle du propriétaire.

À QUOI AVEZ-VOUS DROIT?

- Utiliser les sentiers de raquette et de vélo de neige (fatbike)
- Obtenir 10 % de réduction sur la location de 4 heures et plus de raquettes ou de vélo de neige à la boutique Sports Alpins du rang Saint-Julien
- Obtenir 10 % de réduction sur tout achat de 100 \$ et plus à la boutique Sports Alpins du rang Saint-Julien uniquement (ne peut être combiné à une autre promotion)

COMMENT VOUS LA PROCURER CETTE ANNÉE?

- La carte d'accès « Abonnement résident Saint-Ferréol-les-Neiges » est disponible exclusivement en ligne à l'adresse suivante : boutique.rcrquebec.com/
- Vous pourrez récupérer votre carte au comptoir d'accueil situé à l'intérieur du chalet de ski de fond (rang Saint-Julien), sur présentation d'une preuve de résidence, dans les cinq jours ouvrables suivant l'inscription en ligne.



FAITS SAILLANTS 2020

La pandémie de COVID-19 aura eu une forte incidence sur l'ouverture et le fonctionnement de notre comptoir d'entraide :

- L'ouverture a été retardée de près d'un mois, en attente des directives de la Santé publique;
- Nous avons dû réorganiser les lieux physiques (sens unique et station de désinfection des mains) et modifier l'horaire afin de permettre une mise en quarantaine des objets donnés.

Grâce à une commandite de 3000\$ du Groupe Promutuel, nous avons pu acquérir un bel auvent qui a été apprécié des clients et des bénévoles.

Malgré une diminution de près de la moitié des périodes d'ouverture (voir tableau ici-bas) par rapport à 2019, nous avons comptabilisé un total de 1202 visites.

Le Babillard Troc'Don, toujours apprécié de la communauté, est de plus en plus utilisé. En effet, nous sommes passés de 130 à 201 membres à la fin octobre 2020.

Mme Marie-Joséphine Riverin, membre du Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges, a confectionné de beaux tabliers « Espace Troc'Don » pour les bénévoles.

STATISTIQUES 2020

MOIS	NOMBRE DE VISITES	NOMBRE DE PÉRIODES	MOYENNE VISITES/PÉRIODES
Juin	66	2	33
Juillet	281	8	35
Août	419	14	29
Septembre	279	8	34
Octobre	157	2	78
2020 TOTAL	1202	34	35
2019	1524	61	25
2018	664	47	14

STATISTIQUES SELON LES JOURS

JOUR	NOMBRE DE VISITES	NOMBRE DE PÉRIODES	MOYENNE VISITES/PÉRIODES
Dimanche	849	16	53
Mardi	251	13	19
Samedi*	102	5	20

*Nous avons ajouté les samedis du mois d'août afin d'écouler le surplus d'objets et nous avons dû également refuser les dons temporairement, car le sous-sol du presbytère était plein!

AUTRES ACTIVITÉS

Le confinement du printemps 2020 a incité les gens à faire du ménage dans leur chaumière et a provoqué le débordement de l'Espace Troc'Don, lors de son ouverture. Nous avons communiqué avec l'organisme Entraide AGAPÈ (Beauport) qui est venu chercher nos surplus à quelques reprises avec leur camion.

À la fin de la saison, nous avons remis à l'école Cap des Neiges 1 un sac de tuques, mitaines et foulards comme l'an dernier! De plus, tous les vêtements d'hiver non donnés ont été envoyés à des gens dans le besoin de la région de Québec par l'intermédiaire de la fondation CERVO.

Le Troc'Don sportif s'est tenu les 12 et 13 décembre lors du Marché public « Édition de Noël ».

Je tiens à remercier Édith Larouche et Isabelle Lemieux de l'équipe de coordination ainsi que toutes les bénévoles qui se sont impliquées avec dévouement et cœur.

Pour 2021, nous poursuivrons notre mission d'agir comme un lieu d'échange et d'entraide. Si vous avez le goût de vous joindre à l'équipe des 15 bénévoles, ne vous gênez surtout pas!

Louise Thouin



DES NOUVELLES DU CLUB NORDIQUE MSA

La saison 2020-2021 de l'équipe CNMSA est déjà bien amorcée. Le volet compétitif, qui compte près de 75 athlètes de 7 à 23 ans, a fait preuve de beaucoup de flexibilité depuis le début de l'automne afin de s'adapter aux exigences de la Santé publique. Les entraîneurs ont travaillé fort pour préparer des entraînements à réaliser seul, en famille ou à deux. Les athlètes sont assidus et motivés malgré tout et ils sont prêts pour l'arrivée de la première neige!

RETOUR SUR NOS CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Surveillez bien nos athlètes et nos entraîneurs sur les sentiers du centre de ski de fond MSA, ils porteront de nouveaux vêtements aux couleurs de nos commanditaires pour les 3 prochaines années. À notre grand bonheur, plusieurs entreprises ont accepté de s'associer à notre équipe. Parmi elles, mentionnons Boralex/Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré, Simard cuisine et salle de bains, Toitures RP, Boivin Construction et Demers bicyclettes et skis de fond.

Notre campagne de financement participatif sur la plateforme La Ruche a également été un succès. Notre objectif d'amasser 20 000 \$ auprès de la communauté fut légèrement dépassé, nous donnant droit à une subvention doublant ce montant par le biais du Fonds Mille et Un du gouvernement du Québec. Finalement, la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beupré a bonifié ces montants de 1 500 \$.

Un grand merci à tous ceux qui ont collaboré et contribué à nos campagnes.

VOLET RÉCRÉATIF JEUNESSE : UN ENGOUEMENT PRÉVU POUR LE SKI DE FOND CET HIVER

Parce qu'elle s'adapte très bien aux consignes sanitaires évolutives, cette activité extérieure par excellence connaîtra une forte popularité. Ne tardez pas à inscrire vos jeunes au volet Jackrabbitt!

- De 5 à 12 ans
- Début des cours le dimanche 3 janvier 2021
- 10 sessions
- De 13 h à 14 h 30
- Plus d'information :

www.clubnordiquemsa.com/programme-recreatif

SUIVEZ-NOUS SUR : clubnordiquemsa.com

FACEBOOK : Club Nordique Mont Sainte-Anne





PROGRAMME RÉCRÉATIF DE SKI DE FOND

Début des cours le **dimanche 3 janvier 2021**

10 sessions, de 13h à 14h30

Centre de ski de fond Mont-Sainte-Anne, rang
Saint-Julien

Coût : 175\$ (+frais d'accès aux sentiers)



- Jeannot Lapin : À partir de 5 ans
- Jackrabbat : 6 à 9 ans
- Piste : 9 ans et plus (transitoire vers le club compétitif)

Les jeunes apprennent à skier tout en s'amusant avec des monitrices et moniteurs motivés.

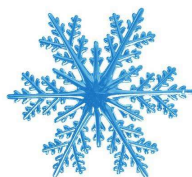
Location d'équipement pour la saison disponible à la boutique Sports Alpins du rang Saint-Julien.

**Pour plus d'information et pour inscription en ligne
visitez notre site :**

www.clubnordiquemsa.com/programme-recreatif

Date limite d'inscription : 23 décembre 2020

Remboursement garanti en cas d'annulation forcée



**CHERS PARENTS DE
JEUNES SKIEURS**

**C'EST LE MOMENT
D'INSCRIRE VOS
ENFANTS AUX COURS
DE SKI DE FOND DU
CNMSA**

**L'ACTIVITÉ
EXTÉRIEURE PAR
EXCELLENCE QUI
S'ADAPTE TRÈS BIEN
AUX CONSIGNES
SANITAIRES
ÉVOLUTIVES**

**PLAN SANITAIRE COVID-19
EN PLACE ET IMMENSE
RÉSEAU DE SENTIERS
POUR RESPECTER LA
DISTANCIATION
PHYSIQUE.**



LE CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES DEMEURE ACTIF MÊME EN PANDÉMIE

Grâce à une subvention du programme fédéral « Nouveaux horizons pour les aînés » le Cercle travaille à mettre à niveau ses équipements et à prendre le virage technologique qui s'impose. Tout en respectant les règles sanitaires de la Santé publique, les artisanes continuent d'exprimer leur créativité par le tissage, le tricot, la courtepoinette, la couture, etc. Bref, les Fermières confectionnent toutes sortes de pièces d'artisanat qui témoignent de leurs talents.

Encore plus cette année, faites vos emplettes des Fêtes auprès de nos artisans, producteurs et commerçants d'ici. Plus que jamais, il faut les encourager.

Pour vous procurer de belles pièces d'art textile ou pour apprendre à les faire vous-mêmes, contactez votre Cercle de Fermières auprès de Mme Solange Habel par courriel à solhabel@hotmail ou par téléphone au 418 405-0600.

NOTRE FERMIÈRE ÉMÉRITE



Connaissez-vous Lauréanne Gagnon l'Heureux ? Vous l'avez probablement aperçue alors qu'elle faisait sa marche quotidienne près du rang Saint-Julien. Sinon, vous pouvez la rencontrer au Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges où elle fait aussi marcher ses pieds derrière un métier à tisser. Native de Saint-Ferréol-les-Neiges, Lauréanne est membre du Cercle depuis presque sa création en 1957. À 81 ans, cette belle personne, nommée « Fermière émérite » par les membres de son Cercle, se passionne encore pour le tissage. Non seulement « Mme Lauréanne » partage avec joie ses secrets d'artisane, mais elle sait encourager les plus jeunes membres à persévérer dans l'apprentissage de cet art Ô combien exigeant, mais si gratifiant. Même si Lauréanne en a vu bien d'autres, elle accueille avec bienveillance, enthousiasme et ouverture les avancées techniques, voire technologiques, proposées par ses cadettes. Nous, toutes les membres du Cercle, sommes très heureuses de compter parmi nous Lauréanne Gagnon qui, à l'image des pionnières du Cercle, contribue à maintenir l'art traditionnel du tissage au sein de notre communauté. Avec tout son bagage d'une vie, cette Fermière émérite nous incite à marcher dans ses pas ! Longue vie Lauréanne !

Claire Michaud

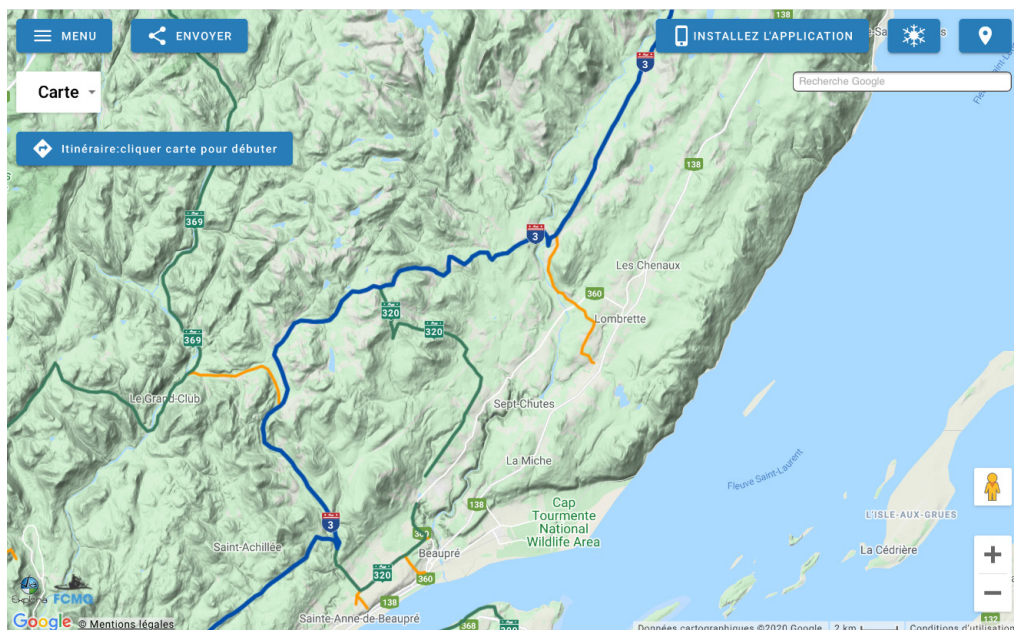
Présidente du Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges

RÈGLES RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES HORS ROUTE

L'hiver frappe à nos portes et pour certains, le désir de faire de la motoneige commence à se faire sentir. La saison 2020-2021 de motoneige sera marquée par une réforme de la Loi sur les véhicules hors route, projet de loi n° 71.

Cette nouvelle réforme ne change pas les équipements nécessaires requis pour la pratique de ce sport. Cependant, quelques modifications à la loi sont prévues et seront en vigueur dès le 30 décembre 2020.

- Les conducteurs de VHR (véhicules hors route) qui circuleront dans les sentiers devront détenir un permis de conduire valide.
- Les mesures liées aux capacités de conduite affaiblies par l'alcool ou la drogue seront dorénavant applicables en sentier et dans tout autre lieu de circulation. Par exemple, un conducteur ayant un permis suspendu ou sanctionné pour conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue ne pourra pas conduire de motoneige sur un sentier. De plus, la tolérance zéro liée à l'âge de conduite ou à la catégorie de permis sera applicable.
- Les voisins des sentiers légalement aménagés seront tenus d'accepter la circulation des véhicules qui s'effectue dans le respect des normes.



Voici les sentiers de motoneige sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. La carte interactive est disponible sur le site Web de La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec : fcmq.qc.ca.

- Les guides d'excursions de VHR devront avoir suivi et réussi une formation reconnue pour guider un groupe.
- Une formation sera également obligatoire pour la location de VHR par un particulier.
- Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) sera bonifié et servira à la réalisation d'activités liées au VHR.
- Les amendes seront revues afin de dissuader la conduite imprudente de VHR.

Il est à noter que les VHR ne peuvent pas circuler sur le chemin public. Les seuls endroits prévus à cette fin sont désignés par une signalisation à cet effet.

A photograph of four people (three women and one man) sitting around a conference table in a modern office with large windows overlooking a city. They are engaged in a discussion. The man is in the center, wearing a light blue shirt and tie. The woman to his right is wearing a purple top. The woman on the far right is wearing a grey top and glasses. The woman on the far left is seen from the back, wearing a grey top.

PRÈS DE CHEZ VOUS

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Équijustice de la Capitale-Nationale est à la recherche de bénévoles souhaitant s'impliquer dans son équipe de médiateurs.

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

La médiation citoyenne permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue et favoriser un dénouement équitable.

POURQUOI ÊTRE MÉDIATEUR CHEZ ÉQUIJUSTICE ?

Pour avoir la chance de travailler avec des médiateurs incroyables. Pour avoir l'opportunité de participer à des réunions d'équipe stimulantes et constructives. Pour contribuer à des changements positifs dans la collectivité et pour rendre la justice plus accessible aux citoyens en favorisant le règlement des conflits à l'amiable.

ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Une rencontre d'information sur le service aura lieu le 19 janvier 2021 de 18 h 30 à 20 h 30. L'objectif de cette rencontre est de présenter la médiation citoyenne dans sa globalité ainsi que l'engagement attendu de la part des bénévoles. **Inscription obligatoire** avant le 5 janvier à jlanglois@equijustice.ca ou par téléphone au **418 648-6662, poste 210**. La rencontre se tiendra en conformité avec les consignes sanitaires en vigueur à ce moment-là, des détails suivront.

Prenez note que la disponibilité et la possibilité d'un engagement à long terme des personnes intéressées favoriseront leur candidature.

équi
justice

DE LA CAPITALE-NATIONALE

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

CAPITATION 2020: 80\$ PAR PERSONNE

« MERCI DE VOTRE DON POUR LA RELANCE »

MODALITÉS DE PAIEMENT

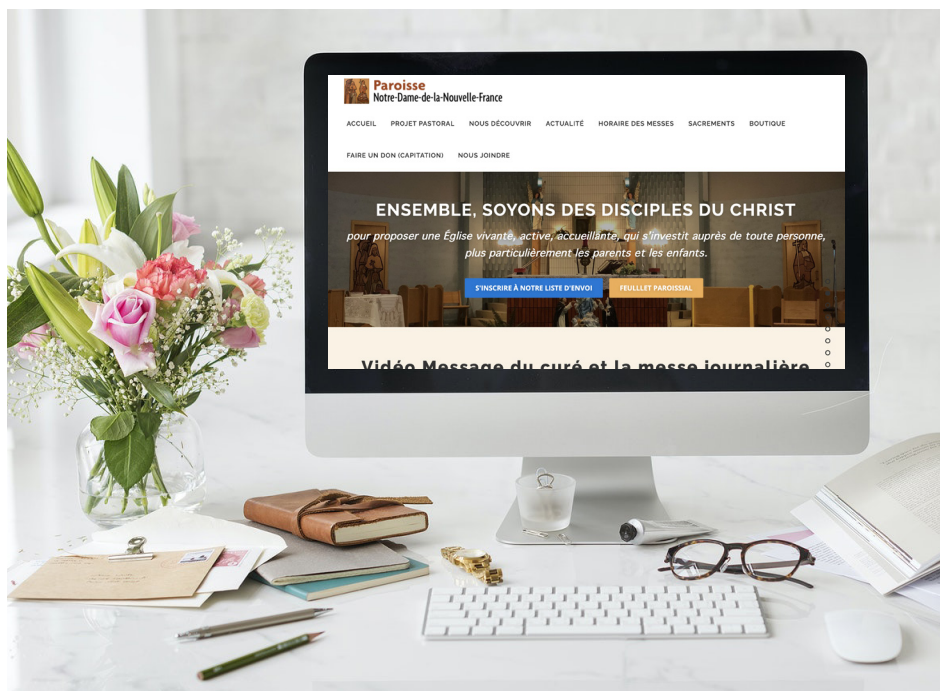
Vous pouvez faire un chèque à l'ordre de la « Paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France », le déposer dans la corbeille lors de la quête de la messe du dimanche ou nous le faire parvenir par la poste à l'adresse suivante: Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France, 10, rue Fatima Est, Beauré (Québec) G0A 1E0. Votre don sera remis à votre communauté chrétienne de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Jusqu'à ce jour, nous avons ramassé la somme de 10 625 \$ sur une prévision budgétaire de 18 000 \$. Nous tenons à vous remercier de votre générosité!



MESSES DE LA NUIT DE NOËL (24 DÉCEMBRE)

En raison de la pandémie et puisque nous sommes toujours en zone ROUGE, nous ne pouvons pas annoncer, pour le moment, l'horaire des messes de la nuit de Noël dans nos différentes églises de la Côte-de-Beauré. Dès que nous serons en mesure de vous en faire part, vous en serez informés. D'ici là, restez à l'affût.



CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE INTERNET

Vous y trouverez toute l'information concernant les événements qui se déroulent dans nos différents milieux ou au Diocèse de Québec. Prenez note que le feuillet paroissial en format papier n'est plus publié depuis la fermeture définitive de l'Imprimerie Limoilou. Vous pouvez en prendre connaissance sous l'onglet « Feuillet paroissial » sur notre site Internet.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information que vous aimeriez connaître concernant la vie de nos communautés chrétiennes. Ensemble pour la mission... mais différemment!

Site Internet: paroissendnf.org



Compagnie des Cimetières de la Côte des Beaux-Prés

Dans le contexte des fusions des paroisses de la Côte-de-Beaupré, une compagnie à but non lucratif a été formée en mars 2017 afin de prendre en charge les cimetières des paroisses de Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaufort, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges.

Déjà au début de 2017, mesdames Claudine Paré, Anne Fortin, Brigitte Fortin et Anne-Marie Gravel se sont affairées à la tâche afin de réunir d'abord les cimetières de Saint-Anne-de-Beaupré et de Beaufort en février 2018.

Par la suite, en avril 2019, les cimetières de Saint-Joachim et de Saint-Tite-des-Caps ont été incorporés à l'exercice pour finalement inclure ceux de Château-Richer et de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'automne 2020.

Ces personnes, aidées par les représentants des anciennes paroisses, ont effectué un travail bénévole colossal afin de colliger toutes les informations techniques et pécuniaires nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

Tout au long de ces travaux, deux représentants de chaque communauté locale, nommés par l'assemblée de Fabrique des marguilliers de la nouvelle paroisse, se sont greffés à l'organisation.

C'est ainsi que près de 42 mois plus tard, le 23 septembre 2020, une réunion pour la formation d'un nouveau conseil d'administration a été convoquée.

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Président :	Claude Dubeau
Vice-présidente :	Monique Goulet
Secrétaire :	Lucie Crépault
Administrateurs(trices) :	Jacques Fortin, curé (membre d'office) Dominique Gagnon Maxime Roberge Anne Fortin Brigitte Fortin Gaétan Boudreault Fernand Morency Jean Bouchard Denis Giguère Clément L'Heureux

La direction générale a été confiée à madame Claudine Paré. Pour toute information concernant une inhumation, l'achat d'un lot dans un des cimetières ou d'une niche aux columbariums, vous pouvez communiquer avec la directrice générale au 418 827-2885.

Claude Dubeau, président

BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES



NOTRE HORAIRE

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30
 Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h
 Jeudi de 18 h 30 à 20 h
 Samedi de 13 h 30 à 16 h 30
 Dimanche de 13 h 30 à 16 h 30

Horaires spécial en temps de COVID-19 pour le service de prêt sans contact :

Mardi de 13 h 30 à 14 h 30
 Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 30
 Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30
 Samedi de 13 h 30 à 14 h 30
 Dimanche de 13 h 30 à 14 h 30

PENDANT LES FÊTES :

La bibliothèque sera fermée du 18 décembre au 4 janvier, inclusivement.

RAPPEL

La chute à livres située tout juste à côté de la porte d'entrée extérieure de la bibliothèque vous permet de retourner vos livres, revues ou CD au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre, si possible, chaque lot dans un sac afin d'éviter les bris. Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826-3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter, cependant, que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés. **L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également.**

À vous d'en profiter !

SERVICE DE PRÊT EN PÉRIODE DE COVID-19

Ces mesures s'appliquent tant que la municipalité demeurera en zone rouge, ce qui est le cas au moment d'écrire ces lignes. Si la situation sanitaire venait à changer avant la parution d'une nouvelle édition du journal Le Sommet, vous serez informés des nouvelles conditions d'utilisation des services de la bibliothèque par l'infolettre de la Municipalité ou encore par un courriel envoyé à tous les abonnés dont nous avons l'adresse électronique. Nous vous remercions de votre compréhension.

La bibliothèque est ouverte pour un service de prêt sans contact. Ainsi, les abonnés ont accès à la bibliothèque en respectant les mesures de protection et de distanciation. Il faut porter le masque et se désinfecter les mains en entrant. Il faut également réserver vos livres au préalable puisque vous ne pourrez pas circuler dans les rayons. Les livres que vous aurez réservés vous seront remis au comptoir.

Pour obtenir des livres, vous devez réserver vos documents par Internet au <https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr/ma-bibliotheque/b433/bibliotheque-aux-sources-saint-ferreol-les-neiges>.

Cliquez ensuite sur l'onglet « Catalogue », puis sélectionnez « Saint-Ferréol-les-Neiges » dans le champ « Bibliothèque ». Vous pouvez choisir vos livres par titre, auteur, sujet, etc.

Vous pouvez aussi réserver par courriel à biblio@saintferreollesneiges.qc.ca ou par téléphone au 418 826 3540. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et, si possible, votre numéro d'abonné. Vous serez informés lorsque votre commande sera prête et pourrez venir la chercher lors d'une période d'ouverture de la bibliothèque. Le retour des livres se fait obligatoirement par la chute à livres située à l'entrée extérieure du bâtiment.

Nous publions la liste de nos acquisitions depuis le mois de septembre pour vous aider dans vos choix de livres. Bonne lecture !

L'équipe de bénévoles

NOUVELLES ACQUISITIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020



AUTEUR	TITRE
Santiago H. Amigorena	Le ghetto intérieur
Gérald Baril	Si près, si loin, les oies blanches
Fiona Barton	La coupure
Fiona Barton	Le suspect
Claire Bertin	Du soleil sur ma vie
Lawrence Block	Tue moi

Mechtild Borrmann	Enfances perdues
Frank Bouysse	Buveurs de vent
Rhys Bowen	Une espionne royale et la partie de chasse
Roy Braverman	Freeman
Adele Bréau	Frangines
Christine Brouillet	Les cibles
Marie Charvet	L'âme du violon
Émilie Choquet	Un espace entre les mains
Catherine Cloutier-Charette	Civière 41
Paul Colize	Toute la violence des hommes
Laetitia Colombani	Les victorieuses
Michael Connely	Nuit sombre et sacrée
Cécile Coulon	Une bête au paradis
Marie Demers	Leslie et Coco
Louise Desjardins	La fille de la famille
Dawn Dumont	On pleure pas au bingo
Marie-Bernadette Dupuy	L'orpheline de Manhattan t. 3
R.j. Ellory	Le jour où Kennedy n'est pas mort
Emran Feroz	La lutte ou la chute
Juan Francisco Ferrandiz	La terre maudite
Elena Ferrante	La vie mensongère des adultes
Patrick Flanery	Je ne suis personne
Alain Gahagnon	Tu comprendras ta douleur
Stéphanie Gauthier	Inacceptable
Anne Genest	Fécondes
Denis Goulet	Une brève histoire des épidémies au Québec
Jean Christophe Grangé	Le jour des cendres
Camilla Grebe	L'Archipel des larmes
Louis Hamelin	Les crépuscules de la Yellowstone
Marie-Noëlle Hébert	La grosse laide
Greg Iles	Le sang du Mississippi
Greg Iles	L'arbre aux morts
Hope Jahren	La fille qui aimait les sciences
Ragnar Jonasson	La dame de Reykjavik
Ragnar Jonasson	L'île au secret
Chris Krauss	La fabrique des salauds
Madame Labrisky	Ces muffins dont tout le monde parle
Camilla Läckberg	Femmes sans merci
Dany Laferrière	L'exil vaut le voyage
Valérie Jessica Laporte	Méconnaissable
Sophie Laurin	En route vers nowhere
Marthe Laverdière	Jardiner avec Marthe
John Le Carré	Retour de service

Mélanie Leclerc	Contacts
Jean Lemieux	Les Demoiselles de Havre-Aubert
Sophie Létourneau	Chasse à l'homme
Rebecca Lighieri	Il est des hommes qui se perdront toujours
Sophie Maffolini	L'anxiété sans complexe
Tristan Malavoy	L'Oeil de Jupiter
Marcus Malte	Aires
Laure Manel	L'ivresse des libellules
Val Mc Dermid	Voyages de noce
Ian Mc Ewan	Une machine comme moi
Deon Meyer	La proie
Mélanie Michaud	Burgundy
Bernard Minier	La vallée
C.e. Morgan	Tous les vivants
Francine Noël	L'usage de mes jours
Mads Peder Nordbo	La fille sans peau
Amélie Nothomb	Les aérostats
Florian Olsen	Un automne noir
Anne Pauly	Avant que j'oublie
Brigitte Pilote	La femme qui rit
Mathieu Poulin	La lutte
Pierre Rancourt	Rendez-vous à Tourville
Lucinda Riley	Les sept sœurs T. 1 Maia
Michel Rivard	L'origine de mes espèces
Marc Roche	Elle ne voulait pas être reine
Simon Rousseau	La Belle et la Bête
Nathalie Roy	J'ai choisi janvier
Maude Royer	Le livre de la jungle
Jean-Christophe Rufin	Le flambeur de la Caspienne
Jean-Christophe Rufin	Les trois femmes du consul
Johanne Seymour	Le goût de l'élégance
Élif Shafak	10 Minutes et 38 secondes
Lilja Sigurdardottir	Piégée
Lilja Sigurdardottir	Trahison
Leila Slimani	Le pays des autres
Danielle Steel	Coup de grâce
Bernard Swysen	Staline
Franck Tilliez	Il était deux fois
Valérie Tong Cuong	Les guerres intérieures
Louise Tremblay	Du côté des Laurentides T. 3
D'essaimbre	
Trevahian	Incident à Twenty-Mile
Anne Tyler	Le garçon sur le pas de la porte
Hélène Vachon	Le complexe de Salomon

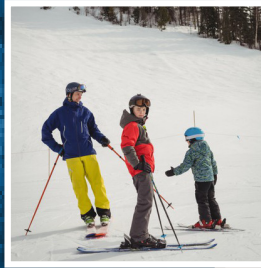


HORAIRE DES FÊTES

Les bureaux administratifs et le service d'urbanisme situés au 150, rue du Moulin seront fermés du 23 décembre 2020 à 15 h au 4 janvier 2021, inclusivement, pour la période des Fêtes.

La bibliothèque sera fermée du 18 décembre au 4 janvier, inclusivement.

Le conseil municipal et les employés municipaux profitent de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes!



CARTE D'ACCÈS-RÉSIDENT DISPONIBLE EN LIGNE

Cette année, la carte d'accès-résident sera disponible en ligne exclusivement à l'adresse suivante: <https://boutique.rcrquebec.com/>.

Vous pourrez récupérer votre carte au comptoir d'accueil situé à l'intérieur du chalet de ski de fond (rang Saint-Julien), sur présentation d'une preuve de résidence, dans les cinq jours ouvrables suivant l'inscription en ligne.



La prochaine parution du journal *Le Sommet* se fera en mars.

Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à info@saintferreollesneiges.qc.ca